



## La ville de Villemomble recrute un Educateur sportif maître-nageur (H/F)

### Cadre d'emploi des éducateurs territoriaux des activités physiques et sportives

Sous la responsabilité du directeur de la piscine et du chef de bassins, vous participez à la mise en œuvre de la politique sportive définie par la collectivité. Vous concevez des projets, animez et enseignez des activités sportives auprès de différents publics. Vous intervenez également sur des manifestations.

Missions principales (non exhaustives) :

- Assurer la surveillance et l'encadrement des activités aquatiques
- Veiller à la qualité de l'eau et signaler à sa hiérarchie en cas de dysfonctionnements
- Accueillir, surveiller le public en conformité avec les dispositions du P.O.S.S
- Appliquer et faire appliquer le règlement intérieur
- Enseigner des cours de natation aux scolaires et au public
- Encadrer les diverses activités municipales (aquagym, bébés-nageurs, jardin aquatique, etc...)
- Intervenir dans le cadre du projet pédagogique en cohérence avec la politique sportive de la ville et des directives de l'Education Nationale
- Nettoyer les plages, le matériel pédagogique et l'infirmerie

#### **Profil et compétences :**

- Titulaire du BESSAN ou B.E.E.S des activités de la natation ou BPJEPS Activités natation ou de la licence S.T.A.P.S mention entraînement sportif (U.E. : sauvetage et sécurité en milieu aquatique)
- Certificat d'aptitude à l'exercice de la profession de maître-nageur-sauveteur à jour
- Recyclage premier secours de niveau 1
- Avoir le sens du travail en équipe être polyvalent et partager les valeurs du service public
- Être rigoureux dans l'application de ses missions et soucieux de l'accueil du public

#### **Rémunération et complément d'information :**

- Rémunération statutaire
- RIFSEEP (IFSE + CIA)
- Prime de fin d'année
- Restauration municipale
- Politique de formation active
- 25 congés annuels et 11 ARTT (37 heures hebdomadaire) à prendre durant les vacances scolaires de la zone C
- Compte-Epargne Temps
- Prise en charge partielle du Pass Navigo pour les frais de trajet domicile-travail
- Prise en charge des frais de déplacement formation